

Amortissement dégressif

Description

L'amortissement dégressif ou dérogatoire intéresse surtout les entreprises qui réalisent des investissements plus ou moins importants chaque année. Il leur permet d'amortir ces derniers et de prendre en considération la dépréciation du bien. Tous les ans, sa valeur est ainsi revue à la baisse.

Avant de procéder à son évaluation, le [dirigeant d'entreprise](#) doit s'assurer qu'il est possible d'amortir les biens en question. Il est tout aussi important qu'il sache construire un tableau d'amortissement dégressif.

[Expertise comptable : demander mon devis](#)

Comment définir un amortissement dégressif ?

L'amortissement dégressif consiste à amortir un bien d'équipement en appliquant des **annuités plus importantes au cours des trois premières années** en vue d'accélérer le processus. En effet, il rend la dépréciation plus rapide.

C'est alors un **mode d'amortissement optionnel** que le [chef d'entreprise](#) peut utiliser uniquement pour des biens amortissables sur au moins trois ans. Il permet de pratiquer des annuités, dont le montant est décroissant, sur les immobilisations. La somme amortie sera ainsi plus importante en début de période.

Comment évaluer celui-ci ?

Pour l'évaluer, il est nécessaire de **prendre en compte le taux d'amortissement dégressif et de mesurer la base amortissable**. Notons que dans le cadre de cette mission, le recours au service d'un expert-comptable est recommandé pour s'assurer d'effectuer des choix pertinents et optimiser au mieux les investissements.

Mesure de la base amortissable

Celle-ci correspond à la **valeur résiduelle de l'immobilisation prenant en compte les amortissements déjà pratiqués**. Elle s'obtient en appliquant la formule ci-après :

Frais de livraison hors taxes (HT) + Prix d'achat HT + Frais de mise en service HT

Bon à savoir : on utilise un montant toutes taxes comprises (TTC) dans le cas où la taxe sur la valeur ajoutée ne serait pas récupérable.

Mesure du taux d'amortissement dégressif

C'est par ailleurs la formule suivante que l'on applique pour mesurer le taux d'amortissement dégressif : Amortissement linéaire x Coefficient d'amortissement dégressif. Variant selon la durée d'utilisation du bien, le **coefficient dégressif** s'établit à :

- 2,25 pour une période de plus de 6 ans ;
- 1,75 entre 5 ans et 6 ans ;
- 1,25 entre 3 ans et 4 ans.

Calcul pour la première annuité

L'investissement n'étant pas toujours réalisé au mois de janvier, l'amortissement dégressif **se calcule au prorata temporis pour la première annuité**. En principe, la personne en charge du calcul ne compte alors pas l'année complète, mais applique la formule suivante :

Coefficient dégressif x Taux linéaire (Nombre de mois / 12)
--

À noter : le premier jour du mois de l'acquisition du bien correspond au début de la première annuité.

Calcul à partir de la deuxième année

À compter des [exercices](#) suivants, l'**amortissement net comptable sera multiplié par le taux d'amortissement dégressif**. Il faudra ensuite répéter la même méthode jusqu'à l'obtention d'un amortissement net d'une valeur de 0 euro.

Tableau d'amortissement dégressif : comment faire ?

En règle générale, le **tableau d'amortissement dégressif** comprend les informations suivantes :

- Date de début et de fin de l'exercice comptable ;
- Date d'acquisition du bien ;

- Montant de l'amortissement ;
- Valeur résiduelle et nature du bien ;
- Cumuls pratiqués depuis l'acquisition du bien ;
- Taux d'amortissement linéaire.

Pour pouvoir le construire, il est nécessaire de connaître :

- La durée d'[amortissement](#);
- La valeur résiduelle de l'immobilisation amortie ;
- Le coefficient fiscal.

Ci-dessous un exemple de **plan d'amortissement** qui vous permettra de calculer de manière plus simple et rapide la dépréciation de la valeur d'un bien. Celui-ci vous donnera aussi la possibilité de déduire plus d'amortissements durant les premières années d'utilisation de ce dernier.

Année	Nombre d'années restantes	VNC début	Amortissement	Cumuls d'amortissement	VNC
2018	7				
2019	6				
2020	5				
2021	4				
2022	3				
2023	2				
2024	1				

Quels biens peuvent faire l'objet d'un amortissement dégressif ?

Ce ne sont pas tous les investissements qui peuvent faire l'objet d'un amortissement dérogatoire. Il **ne concerne que les biens d'équipements neufs, avec une durée d'utilisation de plus de trois ans**. À l'inverse, l'amortissement linéaire est applicable pour toute immobilisation amortissable. Son utilisation est alors obligatoire pour un bien, avec une durée d'utilisation de moins de trois ans.

À noter : l'application d'un barème progressif est envisageable exceptionnellement pour certains biens d'occasion, si leur acquisition s'est effectuée dans le cadre d'une [fusion](#)

d'entreprise. Il en est de même pour un matériel rénové par le fabricant.

Les installations productrices de chaleur, de vapeur ou d'énergie comptent parmi les **biens éligibles à l'amortissement dégressif**. Les matériels utilisés pour des opérations industrielles de transformation, de fabrication ou de transport en font également partie. Dans la liste figurent encore les :

- Matériels de manutention ;
- Installations à caractère médico-social ;
- Installations de sécurité ;
- Matériels utilisés pour des opérations de recherche technique ou scientifique ;
- Matériels des entreprises hôtelières ;
- Immeubles d'hôtels ;
- Équipements de bureau, à part la machine à écrire ;
- Installations de stockage ou de magasinage, sans les locaux servant à l'exercice de l'activité ;
- Installations destinées à l'assainissement de l'atmosphère et à l'épuration des eaux.

Bon à savoir : en pratique, le matériel informatique, le véhicule de tourisme et la camionnette sont également exclus de l'amortissement dégressif.

Dans quel cas est-il intéressant de le choisir ?

L'amortissement dégressif présente surtout un avantage fiscal. En appliquant cette méthode de calcul, l'entrepreneur verra la base de calcul de son impôt sur les bénéfices être réduite de manière considérable dès les premières années, ce qui est vraiment **intéressant pour compenser la charge que présente l'acquisition du bien**.

Par ailleurs, il convient de savoir **que tous les biens répondant aux conditions d'éligibilité seront ensuite soumis au même mode de calcul**. Cette option étant irrévocable, il est conseillé de consulter un professionnel dans le domaine avant de prendre toute décision pour s'assurer qu'elle correspond au fonctionnement de l'entreprise. Précisons que l'on opte généralement pour l'amortissement dégressif lorsque le montant qu'il est possible de déduire au moment de l'achat du bien est plus important.

À noter : la méthode de calcul choisie s'appliquera à toutes les immobilisations dès lors qu'elles offrent des conditions similaires ou qu'elles sont de même nature.

À quel moment opter pour l'amortissement dégressif ?

C'est **au début de l'acquisition du bien** que le choix de la méthode d'amortissement se fait. Soulignons qu'en plus de devoir bénéficier d'une durée d'utilisation de plus de trois ans, les immobilisations ne doivent pas être usées au moment de leur achat. Pour rappel, le décompte s'effectue au prorata temporis pour une année entière si elles sont acquises en cours d'année.

FAQ

Quelle date de départ pour un amortissement dérogatoire ?

Le premier jour du mois de l'acquisition du bien constitue la date de départ ou le début de la première annuité. Par exemple, si celui-ci a été acquis durant le mois de mai, cette dernière sera calculée à compter du 1er mai. Pour l'amortissement linéaire, il s'agit de la date de mise en service de la machine.

Quelle est la principale différence qui existe entre une dépréciation et un amortissement comptable ?

Souvent liée à un incident, la dépréciation désigne une diminution non définitive de valeur d'un élément actif. En règle générale, elle s'enregistre lors de la clôture de l'exercice. Quant à l'amortissement comptable, il s'agit d'une perte de valeur irrémédiable et inéluctable d'un bien immobilisé.

L'amortissement est-il considéré comme une charge ?

Servant à assurer le renouvellement des immobilisations, il compte parmi les charges calculées, non décaissables, mais n'affecte pas la comptabilité au cours de la durée

de l'amortissement. N'impliquant pas une sortie d'argent, il n'impacte aucunement la trésorerie. Soulignons qu'il concerne tous les biens ayant vocation à rester de manière durable dans une entreprise, et dont l'utilisation est non seulement déterminable, mais aussi limitée dans le temps.